

Règlement du CDI

- **Ouverture du CDI :**

Le CDI est ouvert selon le [planning](#) affiché chaque lundi matin à l'entrée du CDI, à la vie scolaire et en salle d'étude. Le CDI est fermé au public le lundi à partir de 13h30 ainsi que le mercredi et le vendredi à partir de 11h30. Cette grille peut évoluer d'une semaine à l'autre. Les classes, accompagnées ou non de leurs professeurs, sont prioritaires sur les élèves se trouvant en permanence.

Les élèves voulant venir au CDI entre 12h30 et 13h30 s'inscrivent sur une liste à la vie scolaire dès la récréation de 10h30 et selon les **créneaux horaires disponibles**.

Attention, l'inscription se fait pour une demi-heure.

Le CDI est sous la responsabilité de Mme Choveau, professeur-documentaliste.

- **Règlement du CDI :**

Les élèves de l'étude choisissent de venir en autonomie pour lire, travailler avec les documents du CDI ou consulter la documentation sur les métiers et les formations (Onisep). Les ordinateurs sont à disposition pour du **travail scolaire** demandé par les professeurs (traitement de texte, recherches documentaires, logiciels de mathématiques ou utilisés en technologie).

Les devoirs se font en étude sauf s'ils nécessitent des documents du CDI ou l'usage de l'ordinateur.

Les élèves venant au CDI s'engagent à :

- se ranger au poteau "CDI" (devant l'entrée de la vie scolaire) ;
- ranger leurs sacs le long de la vitre en face de l'entrée du CDI ;
- se faire inscrire auprès de la documentaliste à l'entrée du CDI ;
- prendre soin des ouvrages consultés et les replacer sur les rayonnages grâce à leur cote (*un document mal rangé est un document perdu pour les autres*) ;
- ranger les chaises avant de quitter le CDI.

Le respect du calme est impératif.

- **Prêt des documents :**

Le CDI met à la disposition des élèves et des professeurs des documents de différentes natures :

- des ouvrages de fiction (romans, albums, bandes dessinées...) ;
- des ouvrages documentaires sur tous les sujets abordés en cours ;
- des périodiques (revues et journaux) ;
- des manuels scolaires.

Plus de 14000 références sont ainsi répertoriées.

Un espace est aménagé pour la documentation sur l'orientation et les métiers (le Kiosque ONISEP).

Les ouvrages de fiction et certains documentaires sont empruntables.

Type de documents	Durée de prêt	Nombre de documents
Livres de fiction et revue "Je bouquine"	2 semaines	2
Bandes dessinées ou manga	1 semaine	1
Documentaires	Soirée ou week-end	1

Les dictionnaires, encyclopédies, manuels scolaires (spécimens), documents sur l'orientation et certains documentaires sont exclus du prêt.

- **L'espace informatique :**

Le CDI est équipé de 6 postes informatiques raccordés au réseau pédagogique du collège. Ils sont **à utiliser pour effectuer des travaux demandés par les professeurs** (pas d'utilisation pour usage personnel).

Le logiciel documentaire en usage est **pmb**.

Il est accessible par l'ENT (bandeau d'accueil ou rubrique CDI, en mode connecté ou non) et est donc consultable à distance depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet.

L'accès aux ordinateurs se fait avec l'accord de la documentaliste.

La charte informatique s'applique au CDI comme dans l'ensemble de l'établissement.